

**Changement de date**

La réunion technique régionale sur « améliorer la fertilité de mes sols pour améliorer la rentabilité de mon système » de Létricourt initialement prévue le jeudi 25 février est déplacée au mercredi 24 février. Même lieu. Mêmes horaires. Contact : 03 87 66 12 44 ou 03 83 93 34 12.

**CFE**

Lors de votre début d'activité, vous avez déposé une déclaration au Centre de Formalités des Entreprises. Depuis, votre exploitation a peut-être évolué (transfert de siège, modification d'adresse administrative ou de correspondance, situation maritale, changement d'activité, bailleur de biens ruraux, départ en retraite avec conservation d'une exploitation de subsistance, départ en retraite avec conservation de stocks, modification de la nationalité etc...). N'oubliez pas de le signaler.

Contact : Patricia Teufel 03 87 66 12 57 ou patricia.teufel@moselle.chambagri.fr

**WWW.AGRIBIO57.FR**

Connectez vous pour :

- vous tenir informé : avec des notes techniques grandes cultures
- participer : en posant vos questions ou en apportant votre expérience sur le forum

Ou contactez le Point Info Bio au 0805 401 680

**COORDONNÉES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Ouverture du lundi au jeudi :  
8 h - 12 h et 13 h - 17 h  
le vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h  
Standard : 03 87 66 12 30  
site internet : www.cda-moselle.fr

**Elevage :**

secrétariat : 03.87.66.12.46

Françoise BOLZINGER

**Conseil d'Entreprise/Sociétés :**

secrétariats :

Christiane DOROFIEFF 03.87.66.12.49

Céline VENDRAMIELL 03.87.66.12.38

**Formation - Apprentissage :**

secrétariat : 03.87.66.12.48

Nathalie CEDRINI

**Juridique - Aménagement - CFE :**

secrétariat : 03.87.66.12.57

Patricia TEUFEL

**Diversification : 03.87.66.01.29 :**

responsable : Clotilde GIRARD

**Organisme Indépendant des Bovins :**

03.87.66.03.87

responsable : Ludovic ZIDAR

**MVAB/Drainage :**

secrétariat : 03.87.66.01.43

Annie SCHROTZENBERGER

**Agronomie :**

secrétariat : 03.87.66.12.42

Jamela BECCHERLE

**Environnement :**

secrétariat : 03.87.66.12.44

Corinne MANGEL

**Bâtiments :**

secrétariat : 03.87.66.12.43

Marie-Josée ZIMMERMANN

Comité de rédaction du 08/01/16 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

# En production laitière, quels leviers actionner en priorité ?

**Le prix du lait en Europe est en baisse depuis plusieurs mois avec des écarts importants d'un pays à l'autre. La volatilité des prix de vente et de certaines dépenses est désormais une certitude avec laquelle il va falloir durablement composer. Est-il encore possible d'actionner certains leviers à un moment où le prix du lait payé oscille autour des 300 €/1000 litres.**

**E**n 2015, en se basant sur une méthode nationale construite par l'Institut de l'Élevage, la Chambre d'agriculture a mené une étude pour déterminer le seuil d'équilibre financier sur un échantillon de 7 millions de litres de lait auprès d'éleveurs adhérents du contrôle laitier.

**Connaître ses coûts est déterminant**

Rappelons que le seuil d'équilibre financier correspond à l'ensemble des dépenses engagées pour produire 1000 litres de lait (appros, dépenses de structure, annuités et rémunération de l'exploitant), desquelles sont déduites le produit viande et les aides compensatoires affectées à l'atelier lait.

Ce seuil d'équilibre financier atteint ainsi les 340 €/1000 litres avec un écart de l'ordre de 40 € pour 1000 litres entre les plus bas (310 €/1000 litres) et les plus élevés (387 €/1000 litres). Attention, ces données moyennes sont purement indicatives, chaque cas étant particulier et devant bénéficier d'une approche personnalisée.

A partir de ces observations, réduire ses coûts de 40 €/1000 litres est-il raisonnablement possible ? Quels leviers peut-on encore actionner et avec quels délais de mise en œuvre ?

**Des dépenses déterminantes**

3 postes influent sur le seuil d'équilibre financier et représentent à eux seuls près de 70% des dépenses engagées :

- Les aliments concentrés (achetés et autoconsommés pour l'alimentation des vaches et du troupeau de renouvellement) : 34% des dépenses soit l'équivalent de 115 €/1000 litres

- La mécanisation : 21% soit 71 €/1000 litres

- Les bâtiments et équipements : 14% soit 47 €/1000 litres.

Les actions sur la mécanisation et les équipements lourds se mènent à long terme : remise à plat des investissements, révision des modes de financements, réorganisation du travail et des chantiers, révision des « stratégies sociales et fiscales » sont à explorer. Si la polyculture élevage est un atout pour notre département, les investissements

qui y sont liés pèsent durablement sur les dépenses. Les raisonnements du passé doivent évoluer face à un contexte économique totalement différent en y associant l'ensemble des interlocuteurs de l'exploitation.

**Actions sur le poste aliments**

On observe des écarts très importants sur ce poste essentiel : de 80 à 140 €/1000 litres (alimentation des génisses comprise). Sur le troupeau laitier moyen contrôlé, les écarts représentent ainsi entre 20 000 € et 25 000 € annuellement. A court terme, avec l'appui des techniciens du contrôle laitier, refaire un tour d'horizon complet du poste aliments sur l'atelier lait s'impose. A titre indicatif, en 2014/2015, les actions de conseils en alimentation menées par le contrôle laitier se sont traduites par un gain moyen de 3 000 € sur le poste aliments dans les exploitations ayant bénéficié de cet appui.

A moyen terme, une des clés restera une conduite pointue des surfaces fourragères avec la recherche d'un maximum d'autonomie pour réduire la sensibilité

aux fluctuations de prix. Au-delà de la maîtrise des volumes et de la qualité, le retour vers davantage d'autonomie protéique est redevenue essentielle avec notamment la réapparition de la luzerne et d'autres légumineuses (pures ou mélangées à d'autres espèces) dans les assolements. Et là aussi, la polyculture élevage aura probablement tout à y gagner !

Recaler votre système d'exploitation, échanger, calculer vos coûts, réfléchir à de nouvelles stratégies : conseillers éleveurs et d'entreprise sont à votre disposition.

*Données issues du service conseil en entreprises et du service élevage.*

**Arnaud GRESSET,**  
responsable lait  
**et Christophe MARCONNET,**  
responsable du service conseil  
d'entreprise

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service Conseil en entreprises :  
C. Dorofieff au 03 87 66 12 49  
Service Elevage :  
F. Bolzinger au 03 87 66 12 46

## ◆ Réglementation

# Accessibilité des établissements recevant du public : êtes vous aux normes sur votre ferme ?

**L**a mise en accessibilité des Etablissements qui reçoivent du public (ERP) est devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'objectif de la loi est de permettre à tout public de profiter de la structure mise à disposition et de l'ensemble des prestations qui peuvent être offertes.

**Qui est concerné ?**

Les exploitations agricoles recevant du public : points de vente, fermes-auberges, fermes équestres, fermes pédagogiques.

**Comment faire ?**

Les établissements qui reçoivent du public doivent positionner leur structure au regard de l'accessibilité handicapés. Pour cela, les établissements doivent réaliser un diagnostic (parking, accès, sanitaire, etc...) permettant de statuer sur leur accessibilité. Il est toujours temps de le faire ! Ne pas le faire,



**Les établissements doivent réaliser un diagnostic permettant de statuer sur leur accessibilité.**

c'est s'exposer à des sanctions financières.

Les structures qui se révèlent non accessibles doivent déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) en mairie. L'Ad'ap doit présenter les solu-

tions qui vont être appliquées pour rendre la structure accessible dans un délai de trois ans.

Plus d'infos sur : [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)

Que vous proposent les Chambres d'agriculture ?

Elles ont élaboré un diagnostic spécifique des établissements agricoles. Il permet de comparer des données relevées sur l'exploitation agricole avec les normes d'accessibilité handicapées.

Benoît Quéraud, conseiller au pôle Bâtiment de la Chambre d'agriculture s'est formé pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la réalisation du diagnostic, dans le choix des solutions à mettre en place et leur programmation dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

**Clotilde GIRARD,**  
responsable du service GAC

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Benoît Quéraud, conseiller spécialisé  
03 87 66 12 43 - 06 86 26 14 37  
benoit.queraud@moselle.chambagri.fr